

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 25 MAI 2015

L'an **deux mille quinze** et le **vingt-cinq** du mois de **Mai** à **17 heures 05 minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2015**.

Date d'affichage : **19 Mai 2015**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –
Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. Bernard BATIFOULIER –
M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –
M. René CAUSSIGNAC donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Antoine PES –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2015/35 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : SUBVENTION POUR LE COMITE DES FETES DE MONTAGNAC

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au moment du vote des subventions allouées aux associations, en Avril 2015, le dossier de demande pour le Comité des Fêtes de MONTAGNAC n'était pas complet.

Aucune réponse n'a donc été apportée à cette demande.

Il précise que dorénavant, le dossier est complet, et que Madame la Présidente du Comité des Fêtes de MONTAGNAC demande, au titre de l'année 2015, une subvention de 12 468 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette demande a fait l'objet d'un débat en réunion de travail et que les conseillers municipaux ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 €.

Il ajoute que cette année, les dotations de l'état étant en baisse et un effort financier particulier devant être fait pour la Crèche multi accueil « La Marelle Enchantée », qui emploie plusieurs salariés, les élus ont été contraints de diminuer le montant des subventions attribuées aux autres associations en 2015.

Monsieur Francis GRAÖ explique que deux autres dossiers restent incomplets : celui du Comité des Fêtes de Montpezat et celui de l'association « OPPIDUM ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 euros (cinq mille euros) au Comité des Fêtes de MONTAGNAC au titre de l'année 2015 ;
- **DIT** que cette dépense sera prise en charge sur le budget communal au titre de l'année 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO